

n°O4

décembre 2011

La **newsletter** du ministère de l'Égalité des chances

éditorial

À quasi mi-parcours de la période législative 2009-2014, le temps me semble venu pour dresser un premier bilan des activités du MEGA depuis août 2009 :

- en vue de remplir sa mission principale d'information et de sensibilisation, trois campagnes publiques se sont déroulées englobant la mise en ligne de trois sites thématiques, à savoir le « echsimega.lu » pour les jeunes, le « megapower.lu » promouvant un équilibre entre hommes et femmes dans la prise de décision économique et politique et le « megafamily.lu » qui invite à la fois les couples et les employeurs à se pencher sur la question de la conciliation entre travail et vie familiale;
- le programme dit des « Actions Positives » se poursuit avec des entreprises du secteur privé et a été étendu au secteur public où des premiers résultats sont attendus pour la fin de l'année;
- un réseau « DivBiZ » a été mis en place ensemble avec des représentants du monde économique pour promouvoir la mixité entre hommes et femmes à tous les niveaux de l'entreprise;
- un réel partenariat a vu le jour entre autorités publiques et chambres professionnelles respectivement organisations, autour de la promotion de l'esprit d'entreprise auprès des femmes ;
- le MEGA dispense un cours de formation à l'égalité des femmes et des hommes, obligatoire pour l'ensemble des agents entrant dans la Fonction publique étatique et communale;
- un dialogue très ouvert s'est mis en place avec les élèves de l'enseignement secondaire par le biais des rencontres « MEGA on Tour »;
- quatre projets de loi sont en cours de procédure législative dont la révision de la loi du 8 septembre 2003 sur la violence domestique;
- en matière de politique sociale, le MEGA a également lancé une campagne grand public contre la violence domestique en créant notamment un nouveau site thématique « violence.lu » ;
- une attention particulière est dorénavant accordée à la place des garçons et hommes dans les politiques d'égalité.

Vous constatez que le nombre d'acteurs et de partenaires impliqués dans la mise en œuvre des politiques d'égalité des femmes et des hommes ne cesse de s'élargir.

Ce dynamisme est indispensable pour réaliser des progrès dans la recherche d'une égalité de fait des hommes et des femmes dans tous les domaines de la vie.

Les prochains mois nous permettront de discuter d'autres sujets sous l'angle de l'égalité des chances et notamment le rôle des médias, de la santé, des sports, des services de secours pour ne citer que ceux-ci.

Bonne lecture à vous tous et toutes et bonnes fêtes de fin d'année.



Françoise Hetto-Gaasch Ministre de l'Égalité des chances



égalité et CALENDRIER 2012 éducation

MEGA ON TOUR

Remise des prix aux jeunes artistes du MEGA Concours 2011

En date du 12 octobre 2011, Mme Hetto-Gaasch a visité le Lycée classique Athenée à Luxembourg pour participer à des échanges avec une soixantaine d'élèves et des dialogues interactifs sur les thèmes de l'égalité entre les femmes et les hommes se sont ouverts.



Les trois lauréates du concours avec Mme Françoise Hetto-Gaasch et la direction de l'école.

Le ministère de l'Égalité des chances a en même temps profité de récompenser les élèves gagnantes du MEGA CONCOURS 2011 qui avait comme sujet « Quelle image te fais-tu de l'égalité des femmes et des hommes, des filles et des garçons.»

Jill Zepp, Danielle Linden et Marie Nicolay sont les trois gagnantes du Concours 2011. Toutes les trois lauréates étaient issues de la même classe de 2^e section arts plastiques de l'Athenée.

LE MEGA-CALENDRIER 2012



Suite au concours lancé auprès des jeunes au printemps dernier par le ministère de l'Égalité des chances, le calendrier 2012 de l'Union des consommateurs (ULC) a été réalisé sur base d'une sélection de douze illustrations originales des élèves de lycées luxembourgeois ayant participé à ce concours.

Remis officiellement à la ministre de l'Égalité des chances, Françoise Hetto-Gaasch, par les représentants de l'ULC, le calendrier offre des visuels très colorés et montre une large panoplie de créations sur le thème de l'égalité des femmes et des hommes.



d.g.à d.: M. Nico Diedenhofen (ULC), Mme Françoise Hetto-Gaasch (MEGA), M. Nico Hoffmann (ULC) et Mme Maryse Fisch (MEGA).

Demandez votre calendrier auprès du ministère de l'Égalité des chances par téléphone au n° 2478-5814 ou par mail à : info@mega.public.lu

MEGA À LA FOIRE DE L'ÉTUDIANT 2011

Le 10 et le 11 novembre 2011, le ministère de l'Égalité des chances a participé à la Foire de l'Étudiant qui a eu lieu à la LUXEXPO au Kirchberg.

Les jeunes ont été invités à participer à des discussions organisées durant ces deux jours autour des thèmes suivants :

- Ma vie dans 10 ans.
- La violence à l'école.
- · Les femmes comme cheffes d'entreprise.

Le thème de la violence a d'ailleurs été animé par deux intervenants : Georges Haan de l'association « Riicht Eraus » et Steve Goedert de la Police Grand-Ducale.

Le pédagogue Alexander Kries a, quant à lui, demandé aux jeunes d'imaginer comment serait leur vie dans 10 ans.

Des jeunes chef(fe)s d'entreprises ont été ravi(e)s de donner de bons conseils aux jeunes intéressés à créer leur entreprise dans un futur proche.

Dans la vie professionnelle, des inégalités entre les femmes et les hommes existent encore, comme l'inégalité de salaire, la répartition inégale des postes de décision entre femmes et hommes ou la difficulté de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Le ministère de l'Égalité des chances souhaite sensibiliser les jeunes à tous ces thèmes.

Enfin, lors de cette foire, les élèves ont pu également participer à un concours du ministère de l'Égalité des chances et se faire établir un bilan de compétences par des professionnels en la matière. Et c'est dans la joie et la bonne humeur qu'un caricaturiste a dessiné des portraits très amusants des élèves qui le souhaitaient.



Mme Françoise Hetto-Gaasch entourée de ses invité(e)s au stand du ministère.

Voir également le site thématique pour les jeunes : www.echsimega.lu

égalité et travail

LOGIB, LE LOGICIEL POUR DÉTECTER DES ÉCARTS DE SALAIRE

Le logiciel LOGIB, élaboré par le Bureau Fédéral suisse de l'égalité entre femmes et hommes et adopté pour le Luxembourg par le ministère de l'Égalité des chances, avec l'autorisation du bureau susmentionné, est en voie de restructuration.

L'instrument offre aux entreprises la possibilité de déterminer à partir d'un programme standardisé de manière relativement facile si d'éventuels écarts de salaire entre le personnel féminin et masculin sont explicables par des facteurs objectifs ou s'ils contiennent un indice d'une discrimination cachée.

Ainsi, la refonte de LOGIB annoncée dans la dernière newsletter est en cours, et le nouveau logiciel sera fonctionnel à partir de 2012.

Pour détecter d'éventuels écarts de salaire dans votre entreprise : www.mega.public.lu/actions projets/ecart salaire/logib.html



ACTIONS POSITIVES DANS LE SECTEUR PUBLIC : UN VIF INTÉRÊT!

Des cinq administrations publiques¹ ayant participé au programme des « Actions Positives »², quatre ont, à l'heure actuelle, passé l'étape du questionnaire. La dernière administration, quant à elle, ne se soumettra à l'enquête qu'en début 2012.

Sachant que le personnel est libre de répondre aux questions, il est d'autant plus intéressant de savoir que le taux de participation pour chacune des administrations se situait entre 60% et 85 %.

Ceci est certainement une bonne moyenne, et témoigne de l'intérêt que le personnel porte à la thématique de l'égalité hommes / femmes.

Il appartient à présent à chacune des administrations participantes de tirer les conclusions des résultats obtenus par l'enquête, et d'élaborer éventuellement en conséquence un plan d'actions adéquat.

Les réponses formulées au questionnaire permettront ainsi à la direction de prendre des mesures tendant à améliorer le cas échéant le bien-être des agents dans une multitude de domaines qui dépassent le contexte de l'égalité entre hommes et femmes proprement dit.

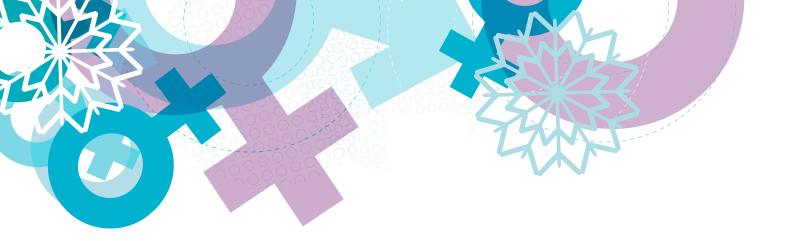
En 2009, le Gouvernement nouvellement mis en place avait décidé par son programme gouvernemental de 2009 à 2014 d'étendre les « Actions Positives », telles qu'elles sont régies par le Code du travail en ses articles L. 243-1 à L. 243-5 au secteur public.

Les actions positives ont pour objectif de réaliser l'égalité de fait entre femmes et hommes dans le monde du travail, d'assurer le bien-être des salariés sur le lieu de travail, d'augmenter leur motivation, et de réduire les fluctuations du personnel.

Les questions de l'enquête sont regroupées suivant les trois thèmes prioritaires suivants :

- l'égalité de traitement des femmes et des hommes ;
- l'égalité des femmes et des hommes dans la prise de décision ;
- l'égalité des femmes et des hommes dans la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée.

Pour en savoir plus sur les actions positives : www.mega.public.lu



RÉSEAU « DIVBIZ » EN LIGNE

Le 24 octobre dernier, un nouveau réseau a été lancé sur initiative du ministère de l'Égalité des chances.

Ce réseau s'est donné pour mission de promouvoir davantage la mixité entre hommes et femmes à tous les postes de responsabilité au sein des entreprises.

Il se compose actuellement d'une série d'acteurs ayant tous une fonction-clé dans le monde du travail :

- l'a.s.b.l Femmes Leaders Luxembourg, une plateforme de rencontre entre femmes d'influence et de décision dans divers domaines, dont notamment le monde des affaires, de la politique, de la presse ou de la recherche;
- la Fédération des femmes cheffes d'entreprise du Luxembourg (FFCEL), tendant à montrer et à renforcer le rôle de l'entrepreneuse dans l'économie luxembourgeoise;
- l'a.s.b.l Maison du Coaching, Mentoring et Consulting avec notamment ses programmes pour créatrices d'entreprises tel que le Luxembourg Pionnières, tend à encourager les femmes à briguer des postes à responsabilité;
- le cabinet de consultants en gestion McKinsey;
- le Centre d'Études de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Économiques / International Network for Studies in Technology, Environment, Alternatives, Development, (CEPS/INSTEAD), actif dans le domaine de la recherche et de la formation à la recherche en sciences économiques et sociales.

Des acteurs de la finance et des entreprises

De même, ce qui est particulièrement intéressant, c'est que des acteurs représentant la finance et les entreprises font également partie du réseau :

- l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg, l'organisation professionnelle représentant la majorité des banques ainsi que d'autres intermédiaires financiers établis au Luxembourg;
- la Fedil Business Federation Luxembourg, la fédération d'entreprises multisectorielle représentative des secteurs de l'industrie, de la construction et des services auxentreprises.

La création de ce réseau devra permettre durant les prochaines années d'éviter la mise en place de quotas légaux de femmes dans les conseils d'administration.

Les membres leaders du réseau se sont donné pour mission de se réunir régulièrement et d'organiser soit ensemble, soit individuellement, des événements tendant à sensibiliser les meneurs d'entreprises à plus de mixité au sein de leur établissement. Aussi le ministère de l'Égalité des chances espère-t-il que d'autres acteurs montreront leur intérêt pour ce réseau, et se porteront candidats pour promouvoir la mixité en termes de genre à tous les niveaux de responsabilité au sein des entreprises.

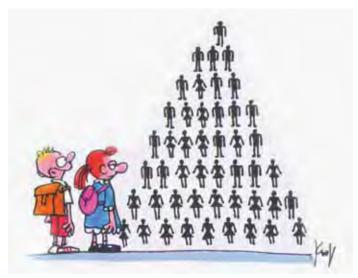


Illustration: Kroll (http://ec.europa.eu/equalpay)

Voir le réseau sur le site du ministère de l'Égalité des chances : www.mega.public.lu/actions_projets/fbp/index.html

NOUVELLE ÉTUDE EN LIGNE SUR L'ENTREPRENEURIAT

Une nouvelle étude portant sur l'entrepreneuriat féminin et masculin au Luxembourg montre que les femmes sont toujours moins enclines que les hommes à créer une entreprise au Luxembourg.

Cette étude a été finalisée par le Centre d'Études de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-économiques / International Network for Studies in Technology, Environment, Alternatives, Development (CEPS / INSTEAD).

La publication est téléchargeable depuis le site du ministère de l'Égalité des chances sous : www.mega.public.lu/publications/index.html

APPROCHER LA CONCILIATION SOUS DEUX ANGLES DE VUE : MEGAFAMILY.LU

« MEGAFAMILY » est le dernier volet d'une campagne générale initiée en 2010 par le ministère de l'Égalité des chances. Elle intervient après la campagne « Ech si MEGA », qui ciblait principalement les jeunes, la campagne « MEGA-POWER », destinée aux décideurs politiques, économiques et sociétaux et la première campagne contre la violence domestique soutenue par le site thématique www.violence.lu .

Le site www.megafamily.lu propose des conseils et des informations sur une série de thèmes liés à l'égalité dans la famille en rapport avec la vie professionnelle via deux entrées distinctes au site. L'une d'entre elles destinée au point de vue de la vie privée et familiale et l'autre consacrée aux dirigeants d'entreprises, intéressés particulièrement à l'impact que ces mesures pourraient avoir sur leur entreprise et comment éventuellement en profiter.



La page d'accueil du site.

En ce qui concerne l'accès « Famille », l'internaute peut participer ainsi au « MEGAFAMILY-TEST », durant lequel les deux partenaires d'un couple répondront à certaines questions pour déterminer le nombre d'heures hebdomadaires consacrées aux tâches ménagères et aux loisirs. Après avoir comparé les résultats, le couple pourra envisager une répartition plus équitable et appropriée de certaines tâches.

En ce qui concerne l'accès « Entreprise », le « COMPANY-CHECK » permet également aux patrons d'entreprise de répondre à une série de questions et de faire évaluer ensuite l'état de l'égalité des femmes et des hommes dans leur propre entreprise.

Evaluez votre emploi du temps sur : www.megafamily.lu Témoignez et faites-nous part de vos actions dans votre entreprise : www.megafamily.lu

CONFÉRENCE « LA CRÉATION D'ENTREPRISE FÉMININE ET INNOVANTE »



Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, et Rita Knott (3º à p. de g.), organisatrice de l'évènement, entourée des participantes à la conférence du 23 novembre au Technoport à Esch-sur-Alzette sur la création d'entreprise féminine et innovante.

Une étude récente portant sur l'entrepreneuriat féminin et masculin au Luxembourg montre que les femmes se lancent moins souvent dans l'entrepreneuriat que le font les hommes (voir article plus haut).

Le rapport montre que seulement une autorisation d'établissement sur cinq est délivrée à une femme, le Luxembourg ne faisant ainsi pas exception à la tendance prépondérante en Europe.

Pourtant, la création d'entreprise est indispensable afin de relancer et maintenir la croissance économique.

Il est donc important que la sensibilisation à l'esprit d'entreprise et à la promotion de l'entrepreneuriat soit soutenue à tous les niveaux et reste également un but majeur pour les acteurs politiques, économiques et associatifs. Toutes les initiatives pour faire reculer les obstacles à la création d'entreprise et pour donner envie tant aux femmes qu'aux hommes de se lancer dans l'indépendance sont ainsi les bienvenues.

égalité et société

NOUVELLE CAMPAGNE CONTRE LA VIOLENCE DOMESTIQUE

À l'occasion de la journée internationale contre la violence à l'égard des femmes ayant eu lieu le 25 novembre, le ministère de l'Égalité des chances avait lancé une nouvelle campagne d'information et de sensibilisation contre la violence domestique.

Intitulée « La violence domestique fait du mal à toute la famille », cette campagne qui concerne une majorité de victimes féminines, entendait attirer l'attention du public sur les conséquences que la violence domestique peut avoir non seulement sur les victimes, mais aussi sur les auteurs, leur entourage, notamment les enfants, témoins de violence et souffre-douleur.

Le but de la campagne a été de mieux informer le public et toutes les personnes potentiellement concernées par l'existence de la loi sur la violence domestique, son application et les conséquences qu'elle entraîne pour les personnes concernées.



Les visuels de la campagne contre la violence domestique sont disponibles sous forme de cartes postales sur simple demande au ministère de l'Égalité des chances : 2478-5814 ou 2478-5812

Pour plus d'informations sur la campagne contre la violence domestique :
www.mega.public.lu/actualites/actu_min/2011/11/Nouvelle_campagne_contre_la_violence_domestique/index.html

CONFÉRENCE « POURQUOI IL EST IMPORTANT D'AIDER À REFUSER LE HARCÈLEMENT MORAL ET LA VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE CONJUGALE ET INTRAFAMILIALE »

Avec le patronage financier du ministère de l'Égalité des chances, l'a.s.b.l. Femmes en détresse avait organisé le 25 novembre 2011 une conférence au sujet de la violence psychologique conjugale et intrafamiliale. A cette occasion, les organisatrices avaient réussi à mobiliser un plateau exemplaire d'experts initiés en la matière, à savoir la psychiatre et auteure Marie-France Hirigoyen, le substitut général de la Cour d'Appel de Douai Luc Frémiot, la juriste et directrice de SOLIDARITE-FEMMES et du refuge pour femmes battues de La Louvière Josiane Coruzzi ainsi que le travailleur social et directeur de PRAXIS a.s.b.l. Vincent Libert. Les différents experts ont mis un accent particulier sur les différentes dimensions que peut avoir la violence psychologique, ainsi que les effets nocifs de cette forme de violence sur les victimes.

La ministre de l'Égalité des chances, Françoise Hetto-Gaasch, a souligné qu'il était important de positionner ce sujet au centre d'une conférence en matière de violence domestique. Elle a pourtant tenu à renvoyer aux dispositions d'ores et déjà existantes du Code pénal et du Nouveau Code de procédure civile qui prévoient un dispositif de protection contre les violences non physiques. Elle a précisé que toute nouvelle législation éventuelle en matière de violence psychologique devrait donc se faire en concordance avec ces textes et qu'il importe de puiser les possibilités d'une application plus conséquente des dispositions légales existantes – aussi dans le contexte de la violence domestique. Le législateur ne peut que fixer des règles d'application générale. Dans l'impossibilité de pouvoir prévoir l'ensemble des cas individuels susceptibles de se présenter, une législation trop détaillée et précise est vouée au risque d'exclure des situations particulières. Ce risque est d'autant plus imminent dans une matière sensible et particulièrement difficile à cerner où la perspective subjective, toujours difficile à juger, joue un rôle non négligeable.





Mme Hirigoyen et M. Frémiot lors de leur intervention à deux voix.

Sensibiliser davantage contre la violence

Françoise Hetto-Gaasch a par ailleurs précisé que l'action gouvernementale pourrait consister en des efforts plus prononcés au niveau de la sensibilisation et de la prévention avec des messages clairs sur les différentes catégories de la violence psychologique et sur ses effets sur les victimes, dont notamment les enfants. Cet effort de sensibilisation, non seulement en matière de violence psychologique mais en matière de la violence domestique d'une manière générale ne doit pas seulement émaner du seul ministère de l'Egalité des chances, mais également d'autres ministères et instances publiques directement ou indirectement impliqués, ceci dans une optique de collaboration, de coopération et de synergie. La ministre a conclu qu'aussi longtemps que la violence domestique continuera à être un fléau sociétal touchant des domaines aussi divers que la famille, la santé, le travail, l'éducation, la justice ou la police, l'obligation de trouver des remèdes durables pour éradiquer la violence domestique dans toutes ses formes concerne et responsabilise le gouvernement dans son entièreté.

Pour plus d'informations sur la violence domestique : www.violence.lu

JUNGEN- UND MÄNNERARBEIT IN LUXEMBURG

Im Dezember 2010 hat das Chancengleichheitsministerium eine Studie in Auftrag gegeben zum Thema Jungen- und Männerarbeit in Luxemburg. Dabei ging es um eine möglichst vollständige Erfassung von Trägern, Projekten und engagierten Einzelpersonen, die aktuell oder in der jüngeren Vergangenheit geschlechtsreflektierte Jungen- und Männerarbeit durchgeführt haben bzw. an einer weiteren Zusammenarbeit in diesem Themenfeld interessiert sind. Mit der systematischen Analyse bestehender Projekte soll die Grundlage geschaffen werden für weitere Aktivitäten im Bereich der Jungen- und Männerarbeit.

Die Bestandsaufnahme zur geschlechtsreflektierten Jungenund Männerarbeit in Luxemburg wurde Anfang November der breiten Öffentlichkeit durch die Ministerin Françoise Hetto-Gaasch vorgestellt. "Luxemburg steckt, was Jungen- und Männerförderung angeht, noch in den Kinderschuhen" so die Ministerin für Chancengleichheit, die jedoch auch darauf hinwies, dass bereits eine ganze Reihe von Angeboten und Projekte bestehen. Es bedürfe jedoch einer ganzheitlichen Gesamtstrategie. Viele Angebote sind der Öffentlichkeit weitestgehend unbekannt. Hinzu komme eine gewisse Unsicherheit seitens vieler Einrichtungen auf diesem Gebiet, da es an dem nötigen fachlichen Know-how fehle. Die Studie plädiert daher für eine stärkere Sensibilisierung und Information von Fachkräften, Trägern und Hilfesuchenden, sowie für ein besseres Angebot an Aus- und Weiterbildungsma nahmen für Fachkräfte, mehr Praxisaustausch und – begleitung sowie für eine bessere Vernetzung der einzelnen Einrichtungen und deren Angebote.



Die Teilnehmer am Rundtischgespräch.



Das interessierte Konferenzpublikum.

Raum für flexible Rollen schaffen

"Bei der Arbeit mit Jungen und Männern ist es wichtig, sie nicht auf ihre Defizite zu reduzieren", so Beate Stoff, Diplompädagogin und Co-Autorin der Studie (mit Georges Haan und Alexander Kries von der Initiativ Jongen a Männer). Es gehe in erster Linie darum ihre Ressourcen zu identifizieren und sie in ihrer Lebensplanung kompetenter zu machen. Beate Stoff gebraucht das Wort "Rollenflexibilisierung" und weist darauf hin dass das männliche Rollenbild enger gestrickt ist als das weibliche. Viele Jungen und Männer hätten die alten Männlichkeitsbilder immer noch verinnerlicht und kämen damit in der heutigen Zeit oft nicht klar.

Die Ministerin wies darauf hin, dass die Förderung von Jungen, Männern und Vätern auch den Frauen zugute kommt, Stichwort Vereinbarkeit von Familie und Beruf. "Die Förderung eines Geschlechts geht nicht zulasten des anderen. Sie fördert das gleichberechtigte Miteinander beider Geschlechter in allen Bereichen." Das Ministerium für Chancengleichheit muss und will sich in den Dienst beider Geschlechter stellen. Es gilt daher sowohl faire Chancen für Frauen als auch gezielte Maßnahmen und Projekte für Jungen und Männer zu fördern. Es geht also nicht um das gegenseitige Ausspielen der Geschlechter, sondern um eine Politik der Chancengleichheit die ihrem Namen auch gerecht wird.

JUNGEN- UND MÄNNERARBEIT:

- ... zielt auf Geschlechtergerechtigkeit, ein gleichberechtigtes Miteinander der Geschlechter in allen Lebensbereichen, und wertschätzende und partnerschaftliche Beziehungen von Männern und Frauen.
- ... berücksichtigt die Identitätsentwicklung und den Einfluss der Gesellschaft auf das Geschlechterverhältnis und beschäftigt sich mit Inhalten, die für Mannwerdung und Mannsein von prägender Bedeutung sind, z.B. einengende Männlichkeitsbilder und individuelles Junge- und Mann-Sein, Sexualität, Homophobie, Dominanz- und Gewaltverhalten, Berufs- und Lebensplanung.
- ... wirkt darauf hin, Jungen, männliche Heranwachsende und Männer in ihren jeweiligen Entwicklungen, Identitäten und der Vielfalt ihrer Lebensentwürfe zu fördern. Es geht darum, ihnen jenseits traditioneller und oftmals einengender Männlichkeitsvorstellungen Handlungsoptionen und Zukunftsperspektiven für eine mündige, verantwortliche und geschlechtergerechte Teilhabe an individuellen und gesellschaftlichen Gestaltungsprozessen zu eröffnen.

Weiter Informationen über die Konferenz und das Thema "Jungen- und Männerarbeit" finden sie auf: www.mega.public.lu/actualites/actu min/2011/11/conference mensch mann/bestandsaufnahme.pdf

Les résultats ont été présentés au public le 23 novembre dernier par le Conseil de la Publicité et l'Institut de sondage Quest en présence de Mme Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances.

Les constats de l'étude confirmaient ce qui était déjà connu et entériné par d'autres recherches sur le sujet : hommes et femmes restent fortement stéréotypés dans les publicités. Toutefois, les femmes semblent encore plus enfermées dans un carcan de représentations traditionalistes que les hommes. La femme, plus présente dans la publicité que l'homme, est plus souvent instrumentalisée du fait de son apparence physique. A un physique qui joue sur l'attrait sont associés toujours les mêmes comportements : de jeunes femmes sont plutôt représentées dans une pose d'attente. Elles sont disponibles et sensuelles, alors que les hommes toutes âges confondus sont montrés actifs, fonceurs. La publicité doit vendre, c'est une évidence. Mais, faut-il continuer à recourir toujours aux mêmes repré-

sentations pour faire fonctionner les messages publicitaires ? Ceci ne dépend évidemment qu'en partie des créatifs d'agences. C'est également au niveau des décideurs, clients et fournisseurs, qu'il conviendra d'amorcer un changement de mentalité.



Mme Françoise Hetto-Gaasch à la conférence.

Source : Conseil de la Publicité / Quest

La ministre de l'Égalité des chances a salué l'initiative du Conseil de la Publicité d'aborder le sujet des stéréotypes et de vouloir élargir la discussion à tous les professionnels de la communication et au grand public. Ces plateformes d'échanges offrent une excellente base à la prise de conscience sur l'impact des clichés publicitaires et notre manière de penser. Elle espère que des initiatives concrètes suivront ces analyses et apporteront une discussion riche et controversée dans le monde des professionnels.

Pour plus d'informations sur l'étude : www.mega.public.lu

Abonnez-vous

à notre newsletter sur les différents sites :

echsimega.lu

l'égalité dans la vie des jeunes

megapower.lu

l'égalité dans la prise de décision politique, économique et sociétale

megafamily.lu

l'égalité des femmes et des hommes au sein de la famille et conciliation entre vie familiale et vie professionnelle

violence.lu

le site dédié à la lutte contre la violence domestique

mega.public.lu

le site institutionnel du ministère de l'Égalité des chances

publications

- · L'entrepreneuriat féminin masculin au Luxembourg
- Femmes et hommes dans la prise de décision

Retrouvez toutes nos publications sur :

www.mega.public.lu/publications/index.html



